



MINISTÈRE DES MINES

Le Ministre

0665
ARRETE MINISTERIEL N°...../CAB.MIN.MINES/01/2017 DU
2-0 OCT-2017 PORTANT REFUS D'OCTROI DU PERMIS DE RECHERCHES
N°13530 A LA SOCIETE MMG KINSEVERE

LE MINISTRE,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo,
spécialement ses articles 93, 202 point 36 lettre f, 203 point 16 ;

Vu la Loi n°007/ 2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier,
spécialement ses articles 10, 12, 45, 48 alinéa 1^{er}, 56 et 57;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement
Minier, spécialement ses articles 96 à 102 et 104 à 107 alinéa 1^{er};

Vu l'Ordonnance n° 15/024 du 10 juillet 2017 portant
organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de
collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre
les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 15/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions
des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 17/005 du 08 mai 2017 portant nomination des
Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et
des Vice-Ministres ;

Considérant la demande de **Permis de Recherches** n°
KIN/20161216/145620 introduite par la **Société MMG KINSEVERE** en date du
16/12/2016, et les pièces requises y jointes ;

Considérant que

**Le Permis de Recherches sollicité empiète totalement sur la
superficie couverte par le Permis de Recherches n°13353.**

Sur avis favorable du Cadastre Minier;

**ARRÊTÉ :****Article 1^{er} :**

Il est refusé à la **société MMG KINSEVERE**, ayant son siège social sis avenue de la Révolution n°7409, Lubumbashi, Haut-Katanga, le Permis de Recherches sollicité.

Article 2 :

La société MMG KINSEVERE a le droit d'exercer un recours conformément aux articles 57 alinéa 2, 313 et 314 du Code Minier.

Article 3 :

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 20 OCT 2017

Martin KABWELULU

AMPLIATIONS

Cabinet du Président de la République	: 1
Cabinet du Ministre des Mines	: 2
Secrétariat Général des Mines	: 1
Cadastre minier	: 1
CTCPM	: 1
SAESSCAM	: 1
Direction des Mines	: 1
Direction de Géologie	: 1
Direction des Investigation	: 1
Direction chargée de la Protec. de l'Environ	: 1
Div. Prov./des Mines & Géologie du ressort	: 1
Société MMG KINSEVERE	<u>: 1</u>

13